## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 26 novembre 2019

Etaient présents : LAUNAY Gérard – LEGEAY Ginette - BALLIERE Bernard – BRUNET Pascal - MICHIELS Gérard - COUERRE-LATOUR Véronique - FRIMOUT Norbert

Absents excusés: PERROT Jean-Baptiste - DEZALLEUX Arnaud

Secrétaire de séance : FRIMOUT Norbert

Monsieur LAUNAY Gérard fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2019. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de cette réunion.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - 2019/044 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise A TOUTES POSES réactualisé (lasure et lambris) pour la réparation du plancher de l'Eglise ainsi que le traitement des bancs pour un montant de 8 031.60 € TTC.

### 2 - 2019/045 - Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

#### Décide:

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame FEUILLET Isabelle, receveur municipal, à compter du 1er avril 2019.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.
- 3 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réorganisation des services fiscaux. En effet, à compter de 2021, les communes membres de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande verront leurs comptes suivis par la Trésorerie de Falaise et non plus Mondeville, comme actuellement.
- 4 2019/046 Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2018/042 en date du 26 novembre 2018 actant la nécessité de procéder à un nettoyage et à une réfection de la clôture du terrain cadastré ZI 83. Les travaux ont été réalisés en 2019 mais les crédits n'ont pas été inscrits au budget primitif 2019. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le virement de crédit nécessaire.
- 5 2019/047 Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande exprimée par des administrés domiciliés Rue des Fours pour que la petite entrée du lotissement soit rétrocédée à la commune.

Monsieur le Maire a contacté Maître MICHELLAND qui lui a confirmé la possibilité administrative d'une rétrocession, qui, ce jour, est estimée à un euro symbolique et des frais d'environ 200 € sous couvert de l'accord des 4 co-lotis concernés.

La rétrocession portera sur la voirie et l'assainissement des eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Prendre contact avec les 4 co-lotis pour recueillir leur accord,
- Poursuivre les démarches auprès de Maître MICHELLAND pour finaliser cette rétrocession.

#### 6 - 2019/048 - Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'Article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaires en date du 06 avril 2017 instituant la CLECT et celle du 06 septembre 2017 listant l'ensemble des membres titulaires,

Considérant la nécessité pour la CLECT d'établir un rapport sur l'évaluation des transferts de charges et des ressources entre la communauté de communes Cingal – Suisse Normande et ses communes membres,

Vu le rapport de la CLECT en date du 17 septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport présenté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ainsi que le montant des attributions de compensations, versé à compter de l'exercice budgétaire 2019.

# Annule et remplace la DCM n° 2019/043 en date du17 septembre 2019

- 7 2019/049 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande avec la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande pour la réalisation de travaux de signalisation horizontale.
- **8 2019/050 -** Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif de la commune de Cauvicourt.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

#### Ce rapport est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture

**9** – Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le RPQS 2018 du service SPANC adopté en Conseil Communautaire le 26 septembre 2019.

#### Ce rapport est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture

- 10 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fibre destinée aux télécommunications sera déployée sur le secteur du Haut-Mesnil. L'armoire sera positionnée Rue des Fours, les usagers volontaires seront consultés par les opérateurs pour une mise en œuvre, estimée ce jour, à octobre 2020.
- 11 Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'inauguration du Bois de l'Impasse du Manoir aura lieu le samedi 07 décembre 2019 à 10h30. A cette occasion, un arbre sera planté pour chaque enfant né en 2018 et 2019 et habitant notre commune. La famille sera invitée à planter l'arbre avec son enfant.
- 12 Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur DELAHAYE, ancien responsable du site d'activités de la Carrière des Aucrais ayant fait valoir ses droits à mutation est remplacé par M. BLANCHARD.

Ces dernières semaines, des échanges entre l'exploitant MEAC et la DREAL ont eu lieu afin de remédier à un dysfonctionnement possible du capteur positionné dans les fondations de la salle polyvalente, côté terrasse.

Bien qu'à aucun moment, depuis 4 ans, l'exploitant MEAC n'ait mentionné des dysfonctionnements. Ce jour, pour des raisons d'accès pour la maintenance, la société MEAC souhaite un aménagement en vis-à-vis de ce capteur. Monsieur le Maire a accepté que cette modification située sur la terrasse soit effectuée par la société MEAC.

Dans l'intervalle de cette mise en œuvre, la société MEAC a accepté la demande de M. le Maire, qu'aucun tir ne soit effectué dans la bande des 200-300m.

- 13 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître GORAND défendant les intérêts de la Commune vis-à-vis de la société MEAC pour l'instruction en Cour d'Appel a déposé un projet de réplique. Pour mémoire, cette requête de la Commune a pour volonté de rejeter l'arrêté Préfectoral permettant à la société MEAC de rapprocher les fronts de tailles à 200m du lotissement des Lilas.
- 14 Monsieur le Maire informe que le CODERST dans sa séance du 19 novembre 2019 en présence des Maires de Bretteville le Rabet, Gouvix et Cauvicourt a validé le passage exceptionnel de 300 000 T règlementaire à 324 000 T.
- 15 Monsieur le Maire expose les attentes de la Communauté de Communes quant au programme voirie de l'année 2020 à venir. Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une demande auprès de ladite Communauté de Communes pour une phase d'étude en 2020 et une réalisation en 2021 de la Rue des Lilas. A l'horizon 2022, une réfection de l'Impasse des Antes est demandée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du PLUi, a demandé un zonage de terrain pour prévoir un agrandissement du bassin d'orage Route de St Sylvain et Impasse des Antes en vu du traitement des eaux pluviales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'effacement des réseaux Rue de la Mine est en cours avec l'installation de 7 candélabres.

- 16 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une location à la salle polyvalente, 3 extincteurs ont été détériorés. Face à l'imprécision de l'état des lieux, le Conseil Municipal a décidé de ne pas demander le remboursement aux locataires. En conséquence, il a été élaboré un état des lieux documentaire précis et engageant la responsabilité du locataire.
- 17 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une recherche des services d'ORANGE pour l'implantation d'un mât de télécommunication hertzienne ne pouvant se situer au niveau de l'échangeur.
- 18 4 réunions publiques de présentation du projet PLUi aux habitants se dérouleront courant décembre, notamment pour notre secteur, le 16 décembre 2019 à 20h00 à St Sylvain. Il est prévu par la Communauté de Communes, un arrêt de projet pour le 19 décembre 2019.

Vu par nous, Maire de la Commune de CAUVICOURT pour être affiché le 03 décembre 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

CAUVICOURT, le 03 décembre 2019 Gérard LAUNAY, Maire